



AVIS PUBLIC

2^e RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS D'HENRYVILLE, LACOLLE, MONT-SAINT-GRÉGOIRE, NOYAN, SAINT-ALEXANDRE, SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU, SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, SAINT-PAUL-DE-L'ILE-AUX-NOIX, SAINT-SÉBASTIEN, SAINT-VALENTIN, SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS, SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE ET VENISE-EN-QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les membres du conseil siégeant en séance ordinaire le mercredi, quatorzième jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un, ont adopté une résolution décrétant le début du processus de 2^e révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu de même qu'un projet. Les consultations publiques interviendront en mai-juin 2022.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce quinzième jour d'avril deux mille vingt-et-un.

Le secrétaire-trésorier,

Joane Saulnier